

DELIBERATION : 2020-06-30

OBJET : Augmentation de la capacité d'accueil et changement de statut pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les enfants du ROC »

L'an deux mil vingt et le quinze décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel

Angles :

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
FERAUD François

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :

Moriez :

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougion :
AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
GERIN JEAN François

Saint Benoit:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques
CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :
BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye:

Val de Chavagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à Mme FALASHI Sandra ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à Mme CHAILLAN Alix ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE GIRIEUD Magali ; Mme CASPARI Hélène ayant donné pouvoir à M. FERAUD François ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. OTTO BRUC Thierry ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; Mme ONCINA Anabel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. MARANGES Philippe ; M. MANGIAPIA Ludovic ; M. COULLET Alain ; Mme ISNARD Madeleine ; DAGONNEAU Frank ; M. ROUSTAN Claude.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Augmentation de la capacité d'accueil et changement de statut pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les enfants du ROC »

Exposé

Dans le cadre de ses compétences dans le domaine de la Petite Enfance, la communauté de communes est gestionnaire de trois établissements d'accueil du jeune enfant, dont la structure « Les Enfants du Roc » située sur la commune de Castellane.

Cet établissement qui a ouvert ses portes le 15 mai 2017 pour accueillir les enfants âgés de 3 mois à 5 ans révolus, était labellisé jusqu'alors en « micro-crèche » avec une capacité d'accueil maximum de 10 enfants en simultané.

Dès 2018, il a été constaté sur ce service une forte augmentation des besoins, saturant rapidement les capacités d'accueil et générant une incapacité à satisfaire plusieurs demandes de familles.

Cette situation est d'autant exacerbée par l'absence de capacité d'accueils individuel, en raison notamment de l'arrêt d'activité de plusieurs assistantes maternelles agréées, installées jusqu'alors sur le secteur de Castellane.

Ce cumul de faits conduit aujourd'hui à une liste d'attente d'environ 20 demandes insatisfaites et des délais de près d'un an pour l'éventuelle attribution d'une place vacante.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil communautaire de transformer le statut de la structure en multi-accueil et de porter sa capacité d'accueil à 14 places, soit une augmentation de 40% de ses capacités, dans la limite maximum rendue possible par les locaux.

La Protection Maternelle et Infantile saisie de ce projet, a émis un premier avis favorable le 17/11/2020 pour un passage de 10 à 14 places au 01/01/2021.

Cette augmentation de capacité induit la création de 0.5 ETP supplémentaire en encadrement et permet une augmentation de la capacité théorique annuelle d'accueil de 8 892 heures.

Décision

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER** la transformation de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Enfants du Roc » en multi-accueil,
- **DE SOLLICITER** auprès de la Protection Maternelle et Infantile l'augmentation de la capacité d'accueil à 14 enfants,

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16 DEC. 2020

ID : 004-200068625-20201215-2020_06_30-DE

- **DE MODIFIER** en conséquence le règlement intérieur de la structure et notamment les taux d'application de la Prestation de Service Unique dans le respect des barèmes nationaux fixés par la CNAF,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 15 décembre 2020

Le Président,



Maurice LAUGIER